

---:---
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

---:---
DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

SECRET N° 80/158 /MTJ SGTFF.
DFF/21021/15 portant intégration et
nomination de Monsieur NGOKO Jean
Jérôme, Adjoint Technique Contrac-
tuel dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des services Techni-
ques.

---:---:---

é/u la Constitution du 8 Juillet 1979 :

(/ I S A S :

(/u la loi n° 15-62 du 3/2/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D.B. (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A1 des Services
Techniques ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.C.F. (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
catégories A1 ;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiai-
res, notamment en ses articles 7 & 8 ;

S.G.F.

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du
5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le Protocole d'Accord du 5.3.1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'U.R.S.S.

(/u le décret n° 79-154/ du 4.4.79 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/u le décret n° 79-155/ du 4.4.79 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modifiant la
composition du Conseil des Ministres ;

(/u le bordereau de transmission n° 1010/SGTPT du 7.10.78
du Secrétaire Général aux Travaux Publics et aux Transports trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u l'arrêté n° 7641/MJT.SGFPT.DFP du 29.8.78 portant avan-
cement de Monsieur NGOKO Jean Jérôme,

///) E C R E T E :

ARTICLE 1er. En application des dispositions combinées du décret
n° 60-90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés,
Monsieur NGOKO Jean Jérôme, Adjoint Technique Contractuel de 3^e
échelon de la Catégorie C, échelle 8, indice 640, précédemment en
service à la Direction de la Marine Marchande à Pointe-Noire, titu-
laire du diplôme d'Ingénieur Radio-Electricien (Spécialité Radio-
Electricité) obtenu à l'Institut Polytechnique d'ODESSA (URSS), est
intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services
techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Sta-
giaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de
l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, pu-
blié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 12 Avril 1980

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des l'Information et
de Poste et Télécommunication

Commandant Florent N I S I E A

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S .-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2	
S. /DFP ..	3	
DFP/BST	2	
D.B.	3	
D.C.F.	2	ONPT 3
INTERESSE ..	2	DOSSIER .. 3
MIPT	2	SGCM/BC .. 3/29.-
.....	2	
D.M.M.	2	